

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mil Vingt Trois, vingt-six octobre à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du **19 octobre 2023**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur **Jean-Louis COSTES**, Madame **Marie-Lou TALET**, Monsieur **Jean-Pierre MOULY**, Madame **Josiane STARCK**, Monsieur **Francis ARANDA**, Madame **Maryse SICOT**, Monsieur **Michel MARSAND**, Monsieur **Jérôme LARIVIERE**, Madame **Chantal BREL**, Monsieur **Gérard BEUVELOT**, Monsieur **Oscar FERREIRA**, Madame **Guylaine MATIAS**, Madame **Ida HIDALGO**, Madame **Jocelyne COMBES**, Madame **Sylvie LESCOUZERES**, Monsieur **Amandio LINHAS**, Madame **Sandrine GÉRARD**, Madame **Karine VILA**, Madame **Céline STREIFF**, Monsieur **Olivier SOTTORIVA**, Monsieur **Jean BAIAO**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame **Sylvette LACOMBE**, pouvoir à **Chantal BREL**, Monsieur **Flavien BASILE**, pouvoir à **Marie-Lou TALET**.

ABSENTS :

Monsieur **Max ALBASI**, Monsieur **Ahmed EDOUIDI**, Monsieur **Grégory VALLIQUET**, Monsieur **Cédric MORENO**.

Madame **Chantal BREL** a été nommée Secrétaire de séance

- . Nombre de Conseillers en exercice : **27**
- . Nombre de Conseillers absents : **6**
- . Nombre de Conseillers Présents : **21**
- . Nombre de pouvoirs : **2**
- . Suffrages Exprimés : **23**

OBJET : ACQUISITION DES PARCELLES ZE 1612 ET ZE 1613 ET LEUR CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE.

Madame TALET, indique que Monsieur Laurent CRUZOL sollicite, au travers d'un courrier du **3 juin 2019**, la vente des parcelles cadastrées ZE 1612 et ZE 1613, sises « Plaine des Moulières », dont il est copropriétaire avec sa mère et sa sœur.

Elle précise que ces parcelles, d'une superficie totale de 61 m², font partie intégrante de l'emprise de la rue Fournié Gorre et qu'il convient donc de régulariser la situation.

Elle ajoute que les propriétaires sont vendeurs au prix de 10,00 euros symboliques.

Elle précise que ces parcelles seront classées dans le domaine public de la commune puisqu'affectées à l'usage du public de par sa nature (chaussée).

Elle invite l'assemblée à se prononcer sur l'acquisition amiable dont elle donne le détail et pour laquelle le prix d'achat a été fixé à 10,00 euros.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,**

- 1. approuve l'acquisition des parcelles cadastrées sous le numéro 1612 de la section ZE, d'une superficie de 31 m² et sous le numéro 1613 de la section ZE, d'une superficie de 30 m², sises « Plaine des Moulières » à Fumel ;**
- 2. précise que cette acquisition se fera au prix de 10,00 euros symboliques ;**
- 3. approuve le classement des parcelles ZE 1612 et 1613 dans le domaine public de la commune, du fait de son affectation à l'usage du public (chaussée) ;**
- 4. autorise le Maire à signer l'acte notarié et à intervenir au nom de la Commune ;**
- 5. indique que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de la Commune ;**
- 6. constate que la présente délibération a été adoptée par 23 voix pour à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le **26 octobre 2023**



Jean-Louis COSTES, Maire de Fumel

Signé par :

Chantal BREL, Secrétaire de Séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).